

S'inscrire dans un établissement supérieur français

En France, les frais d'inscription à l'université et dans les établissements publics (de 170 € à 550 € par an) sont parmi les moins élevés du monde, la majeure partie du coût réel étant prise en charge par l'État (de 8000 à 14000 euros par an par étudiant). Ainsi tout étudiant étranger, au même titre qu'un étudiant français, grâce à ce dispositif national, bénéficie de ce financement et de la garantie qu'il constitue pour la qualité des diplômes français.

L'inscription dans un établissement supérieur français s'effectue en 3 étapes

• **Obtention de l'attestation d'admission** dans l'établissement supérieur choisi, nécessaire pour obtenir le visa d'entrée sur le territoire français.

• **Inscription administrative qui valide l'admission.** Elle s'effectue, à l'arrivée en France, dans l'établissement d'enseignement. Elle est conditionnée par le paiement des droits d'inscription. Le certificat de scolarité et la carte d'étudiant constituent les preuves de cette inscription.

• **Inscription pédagogique, gratuite.** Sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission : choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen.

À noter : les étudiants étrangers souhaitant s'inscrire en première année à l'université suivent une procédure particulière : inscription via le site

www.admission-postbac.fr pour les titulaires d'un baccalauréat français, procédure DAP dite des « dossiers blancs » pour les autres (téléchargeables à partir du site www.enseignementsup-recherche.gouv.fr > « enseignement supérieur »).

À savoir

Il n'y a pas d'équivalence réglementaire entre les diplômes étrangers et les diplômes français. La demande d'équivalence qui permet d'évaluer le nombre d'années d'enseignement supérieur français correspondant aux études effectuées dans le pays d'origine se met en place au moment de la demande d'admission par l'établissement. Elle peut prendre en compte également les expériences professionnelles dans le domaine concerné.

Seul l'établissement d'accueil est habilité à accepter l'admission et à déterminer le niveau de cette admission.

En France, la majeure partie du coût réel des études dans l'enseignement supérieur public est prise en charge par l'État, pour les étudiants étrangers comme pour les étudiants français.



Droits d'inscription dans les établissements français d'enseignement supérieur

En France, les droits de scolarité annuels dans les établissements publics sont fixés par l'État.

2009-2010

- 171 euros pour les étudiants en Licence,
- 231 euros pour les étudiants en Master,
- 350 euros pour les étudiants en Doctorat,
- 550 euros pour les étudiants en Ecoles d'ingénieurs.

À ces prix peuvent s'ajouter des frais supplémentaires pour des prestations spécifiques ou pour certains programmes et l'adhésion obligatoire à la sécurité sociale étudiante.

Le coût des inscriptions dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, est plus élevé (elles varient en général entre 3 000 et 10 000 euros par an).

Dans 32 pays, les Espaces CampusFrance animent un dispositif de demande d'inscription en ligne, passage obligé d'un projet d'études en France.

L'accès en ligne permet à l'étudiant via son espace personnalisé :

- de présenter un seul dossier de candidature en ligne à plusieurs établissements ;
- de suivre l'évolution de son dossier en ligne, depuis la demande d'admission jusqu'à l'obtention du visa ;
- de dialoguer avec CampusFrance.

Cet accompagnement se conclut par un entretien personnalisé permettant à l'étudiant de présenter son projet d'études, avec le passage éventuel d'un test de français.

Cette procédure en ligne prend en charge également la démarche de demande de visa.

Pays concernés : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Canada, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam

www.campusfrance.org

> mon dossier électronique

